



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 255-19 À 257-19

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 juin 2019, a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 255-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;**
- **Règlement numéro 256-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;**
- **Règlement numéro 257-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 afin d'encadrer la culture, la production et la transformation du cannabis ainsi que les résidences de tourisme.**

La MRC des Appalaches a délivré, en date du 14 janvier 2020, les certificats de conformité desdits règlements. Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 12 février 2020.

La directrice générale,

(signée)

Julie Lemelin